

vsmnews

Edition **Décembre 2011** **Les sujets d'actualités pour nos clients**

Paiement des intérêts en 2012

Lors de sa séance du 22.11.2011, le conseil d'administration a décidé, sous réserve des comptes 2011, de payer les intérêts suivants :

- 1.50%** sur la part obligatoire du capital
- 1.50%** sur la part subobligatoire du capital

Versements complémentaires

Dans un but **d'optimisation fiscale**, il est avantageux d'utiliser son droit d'achat au maximum. La partie subobligatoire du capital retraite, incluant les achats jusqu'à fin 2011, est rémunéré au taux de 1.75%. Vous avez reçu les calculs d'achats complémentaires mis à jour dans un courrier séparé.

Le tableau ci-dessous vous indique le potentiel d'économies fiscales envisageables grâce à des versements volontaires complémentaires.

Achat	SFr. 40'000.00
Economie d'impôts (1)	SFr. 14'000.00
Capital effectivement payé	SFr. 26'000.00
Capital après 10 ans (2)	SFr. 47'580.00
Economie d'impôts (3)	SFr. -4'290.00
Capital net	SFr. 43'290.00
Revenu net par année (4)	5.23%

(1) Hypothèse: taux d'imposition marginal de 35%
(2) Hypothèse: Rendement moyen de 1.75%
(3) Taux d'imposition = 9%
(4) Le taux de rendement net se réfère au capital effectivement employé

Pour faire valoir vos versements dans votre déclaration d'impôts 2011, il est impératif qu'ils soient crédités sur notre compte bancaire au **31 décembre 2011**.

Nous tenons à vous rappeler que lors de versements volontaires complémentaires, ces versements ne pourront pas vous être versé sous forme de capital dans les 3 années suivantes (y compris pour la retraite, une retraite anticipée ou dans le cadre de la promotion à la propriété du logement).

Changement de l'autorité de surveillance

Nous vous informons, dans notre vsmnews de juillet 2011, de la réforme structurelle et des changements liés à l'autorité de surveillance. Dans son ordonnance du 2.12.2011, l'Office cantonal des assurances sociales et autorité de surveillance des fondations du canton de Berne a confirmé la reprise de la surveillance au 1.10.2011.

Travaux de fin d'exercice

L'exercice 2011 touche à sa fin et vous avez déjà en votre connaissance la liste des salaires pour 2012. En nous les retournant rapidement, nous pourrons, comme d'habitude, vous servir au mieux et effectuer les travaux de fin d'année dans les temps. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Limites des montants et contributions

Pour 2012, les limites des montants et des contributions restent inchangés:

Prévoyance professionnelle

Salaire annuel minimum (Niveau d'entrée)	SFr. 20'880.00
Déduction de coordination	SFr. 24'360.00
Limite supérieure du salaire annuel	SFr. 83'520.00
Salaire coordonné maximum	SFr. 59'160.00
Salaire coordonné minimum	SFr. 3'480.00

Prévoyance liée

Maximum pour les personnes avec 2e pilier	SFr. 6'682.00
Maximum pour les personnes sans 2e pilier*	SFr. 33'408.00

*20% du revenu, max. CHF 83'520.00

Limites salariale LAA

Salaire annuel maximum assuré (LAA ou SUVA)*	SFr. 126'000.00
--	-----------------

* Si l'employé travail moins de 8 heures par semaine = l'employé est couvert **uniquement accident**.

Rentes AVS/AI

Rente AVS minimum	SFr. 13'920.00
Rente AVS maximum	SFr. 27'840.00

Cotisations

	Employeur	Employé	Total
AVS-AI	4.90%	4.90%	9.80%
APG	0.25%	0.25%	0.50%
Total	5.15%	5.15%	10.30%

Nous vous remercions de la confiance que vous nous portez et de notre agréable collaboration.

Que les années à venir vous apportent la santé, le succès et la satisfaction familiale et professionnelle.

Toute l'équipe de VSM vous souhaite d'heureuses et agréables fêtes de fin d'année.



René Zollet
Directeur